



**N°DEL2022-11**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

**GRAND DAX**  
ACTION SOCIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DU GRAND DAX**

**L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX** et le **DOUZE** du mois d' **AVRIL** à **18h00**, les membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax, convoqués le 6 avril 2022, se sont réunis en séance ordinaire, au 15 avenue de la Gare à Dax, sous la Présidence de Monsieur Julien DUBOIS.

**Présents :** Monsieur Julien DUBOIS, Madame Guylaine DUTOYA, Madame Marie-Noëlle APOLDA, Madame Véronique AUDOUY, Madame Christine BEYRIS-BRU, Monsieur Jean-Pierre BIDAU, Monsieur Bernard BOITTELLE, Monsieur Jean Maurice CASTEX, Madame Corinne LAPORTE, M. Philippe MARY, Monsieur Yves POMMIES.

**Absents et excusés :** Madame Monique BAGIEU, Monsieur Amine BENALIA-BROUCH, Monsieur Hikmat CHAHINE, Madame Gloria DORVAL, Monsieur Régis MALARIK, Monsieur Philippe LAFFITTE, Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Madame Claudine ROHFRIETSCH.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Vincent BENOIT.

**OBJET : FINANCES - ADHESION 2022 A L'UNION NATIONALE DES CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE**

Mme la Vice-présidente expose,

**Vu** Le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L123-6 et R123-20,

**Vu** les statuts du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax,

**Vu** les statuts de l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale,

L'Association Loi 1901, l'Union Nationale des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (UNCCAS) fédère et représente 4000 CCAS et CIAS en France, elle propose notamment :

- des conseils techniques et juridiques gratuits,
- des sessions de formation sur des thèmes stratégiques,
- l'accès à un espace dédié sur Internet (partage d'expérience, modèles de documents, FAQ...),
- des publications liées à l'actualité.



La crèche familiale du CIAS souhaite utiliser le service de l'association afin de développer ses animations en faveur des enfants dont elle a la charge.

**APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE,**

**Article 1 DECIDE D'ADHERER** à l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale dont le siège est situé : 11, rue Louise Thulliez – 75 019 PARIS

**Article 2 : DECIDE DE PAYER** le montant de la cotisation statutaire fixé par les instances habilitées de l'Union Nationale pour l'année 2022, soit 1914,60€.

**Article 3 : AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette adhésion.

**Article 4 : DIT QUE** les crédits sont inscrits à l'article 6558 du budget général.

**Article 5 :** La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

**Article final :** Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures,  
POUR COPIE CONFORME,  
DAX, le 12 avril 2022  
LE PRESIDENT**

Julien DUBOIS.